



**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2016**



ABIVAX



Sommaire

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS	4
2.1	ABIVAX EN QUELQUES MOTS.....	4
2.2	DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE D'ABIVAX PENDANT LE 1ER SEMESTRE 2016	5
2.3	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES	7
2.4	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES.....	16
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2016.....	17
3.1	COMPTE DE RESULTAT.....	17
3.2	BILAN.....	18
3.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	19
3.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	20
3.5	ANNEXE DES COMPTES	21
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	49

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

Président : Dr. Philippe Pouletty

Administrateurs : Amundson Partners représentée par Joy Amundson
Claude Bertrand
Jean-Jacques Bertrand
Dr. Dominique Constantini
Holding Santé Spa représentée par le Dr. Antonino Ligresti
Christian Pierret
Jean-Paul Prieels
Truffle Capital représentée par Antoine Pau

Direction

Directeur Général	Pr. Hartmut Ehrlich
V.P. Directeur des Affaires Réglementaires et des Affaires Cliniques	Dr. Karl Birsthitle
V.P. Directeur Financier	Alain Chevallier
V.P. Directeur Commercial et du Business Development	Pierre Courteille
V.P. Directeur de la Production et du Développement des Procédés	Bernard Fanget
V.P. Directeur de la Recherche	Didier Scherrer
V.P. Directeur Médical	Dr. Jean-Marc Steens

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS

2.1 ABIVAX en quelques mots

ABIVAX est une société de biotechnologie ciblant le système immunitaire pour éliminer des maladies virales.

Son produit phare est ABX 464, contre le VIH/SIDA, actuellement en Phase IIa. Il a déjà fait la preuve de son activité antivirale et de sa bonne tolérance chez le patient et il a le potentiel de conduire à une guérison fonctionnelle de la maladie.

Les produits antiviraux et les immunothérapies que développe ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires:

- Une **plateforme « antivirale »**, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1000 petites molécules qui bloquent les mécanismes intracellulaires de reproduction des virus grâce à un mode d'action entièrement nouveau. En plus d'ABX464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Chikungunya.
- Une **plateforme « stimulation immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis), de l'Université de Chicago (Etats-Unis) et de la Young Brigham University (Provo, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « INKT » qui constituent de puissants adjuvants du système immunitaire.
- Une **plateforme « anticorps polyclonaux »** qui développe un traitement prophylactique et curatif des infections par le virus Ebola.

ABIVAX a aussi établi un partenariat avec le Centre d'Ingénierie en Génétique et Biotechnologie (CIGB) de Cuba, avec lequel elle co-développe ABX 203, un produit d'immunothérapie pour le traitement de l'Hépatite B Chronique.

Avec son siège à Paris, ABIVAX mène ses activités de recherche et de développement à Montpellier et compte environ 25 collaborateurs sur ces deux sites. L'équipe dirigeante d'ABIVAX bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques dans le domaine des maladies infectieuses et des antiviraux. La Société dispose en outre d'un comité scientifique de renommée internationale, composé d'éminents experts dans leur domaine de compétence respectif, ainsi que d'un conseil d'administration constitué de membres bénéficiant d'une solide expérience, acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants de vaccins internationaux.

ABIVAX concentre actuellement ses efforts sur:

- La conduite de la deuxième Phase IIa de son composé ABX 464
- L'expansion de sa plateforme « antivirale » avec le renforcement des moyens humains et techniques
- L'optimisation de son lead ciblant le Chikungunya et le développement d'un traitement immunitaire innovant de l'Ebola
- L'identification de partenaires pour son stimulant immunitaire ABX 196 pour des applications dans les domaines de l'immuno-virologie et l'immuno-oncologie

2.2 Description des faits marquants et de l'activité d'ABIVAX pendant le 1er semestre 2016

- **ABX 464, une petite molécule novatrice capable d'inhiber la réplication du VIH**

ABIVAX a développé ABX464 sur la base de sa plateforme technologique « antivirale » unique et propriétaire (érigée en collaboration avec le CNRS et l'Institut Curie) dédiée à la génération de petites molécules antivirales mettant en œuvre un mode d'action novateur. Cette plateforme est basée sur des systèmes de screening biologique, fondée sur une connaissance approfondie des processus mis en œuvre dans l'épissage de l'ARN viral à l'intérieur des cellules humaines hôtes et qui peuvent mettre en évidence la capacité des composés chimiques propriétaires d'ABIVAX à inhiber les interactions ARN/protéines.

ABX464 est une petite molécule novatrice « First-in-class » aux propriétés et mode d'action uniques. Elle a non seulement démontré qu'elle inhibait la réplication virale *in vitro* et *in vivo*, mais également qu'elle induisait une réduction à long terme de la charge virale après arrêt du traitement dans des modèles animaux. C'est pour cette raison que les scientifiques pensent que cette molécule pourrait devenir la première d'une nouvelle classe de médicaments antirétroviraux susceptibles de conduire à une guérison fonctionnelle des patients infectés par le virus du VIH.

ABX464 est actuellement en cours de développement et pourrait être approuvé pour le traitement de patients dès 2020. En 2014, deux études de phase I réalisées sur des sujets sains ont démontré que le produit était bien toléré aux doses thérapeutiques prévues.

En 2015, une étude de phase IIa sur 80 patients infectés par le VIH a apporté une première preuve de l'activité d'ABX464. Les données de cette étude présentées en février 2016 au congrès scientifique de référence sur le SIDA (CROI, Conférence on Retrovirus and Opportunistic Infections, Boston, Etats-Unis) puis à la 21ème Conférence Internationale sur le SIDA (21st International AIDS Conference à Durban, Afrique du Sud – juillet 2016) a évalué l'innocuité et l'efficacité d'ABX464 en monothérapie, à doses croissantes et contre placebo, dans le traitement de patients naïfs infectés par le VIH. Une réduction de la charge virale d'au moins 0,5 log (plus de 68% de réduction) a été observée chez 1 patient sur 6 dans la cohorte 75 mg, 2 patients sur 6 dans la cohorte 100 mg et 4 patients sur 6 dans la cohorte 150 mg. Il n'y a pas eu de variation significative de la charge virale chez les 6 patients sous placebo dans ces cohortes. Les effets indésirables constatés étaient ceux typiquement observés dans le cadre de traitements antiviraux.

Afin de démontrer l'effet durable sur les patients infectés par le VIH, une seconde étude de phase IIa a été initiée en Espagne, France et Belgique. Appelée ABX464-004, cette étude est conçue pour démontrer l'effet à long terme d'ABX464 sur la charge virale, précédemment observé lors des essais précliniques. L'étude prévoit de recruter 28 patients atteints du VIH, dont l'infection est bien contrôlée par Darunavir « boosté », un des traitements antirétroviral de référence du SIDA. ABX464 est actuellement administré à 21 de ces patients, en complément de leur traitement anti-rétroviral (TAR). Les 7 patients restants reçoivent un placebo, en plus de leur TAR. Après 28 jours, tous les traitements sont interrompus, et l'étude mesure alors le temps écoulé avant que le virus ne réapparaisse dans le sang des patients traités avec ABX464, en comparaison avec le groupe témoin. Le critère d'efficacité principal de l'étude sera le temps écoulé avant le rebond de la charge virale. Les études ont démontré que ce rebond provient des réservoirs du VIH, des poches de virus cachées dans des zones du corps qui ne sont pas affectées par les combinaisons actuelles de TAR. Les résultats préliminaires de l'étude devraient être rendus publics avant la fin de l'année 2016.

ABIVAX a aussi franchi avec succès de l'étape clé 2 du Projet Stratégique d'Innovation Industrielle CaReNa. Initié en 2013, ce projet collaboratif, dont ABIVAX est chef de file avec la participation du CNRS et Therdiag

visé au développement de nouvelles solutions thérapeutiques et de diagnostic ciblant les interactions ARN-protéines avec le VIH/SIDA en tant que première indication. Ce projet d'un coût total de 18.2 M€, dont 13.6 M€ supportés par ABIVAX, bénéficie d'un financement de Bpifrance sous forme d'avances remboursables et de subventions à hauteur de 7.3 M€ dont 5.2 M€ pour ABIVAX. La société en a déjà perçu 3.4 M€ et 1.8 M€ sont encore à recevoir d'ici fin 2018.

- **ABX 203, une immunothérapie contre l'hépatite B chronique**

ABX 203 est un produit d'immunothérapie pour le traitement de l'hépatite B Chronique licencié en 2013 au CIGB (Cuba) pour un certain nombre de territoires asiatiques, africains et européens.

Début 2015, Abivax a mis en place une étude (ABX 203-002) ouverte, randomisée et comparative visant à évaluer l'efficacité d'ABX 203 à contrôler le virus de l'hépatite B après l'arrêt d'un traitement à base d'analogues nucléosidiques (NUC), notamment grâce à la maîtrise durable de la charge virale sur une période plus longue comparée aux traitements standards actuels. Cette étude était réalisée dans sept pays de la région Asie-Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Taïwan, Hong-Kong, Thaïlande, Singapour et Corée du Sud). Dans le cadre de cette large étude, dont l'inclusion des 276 patients avait été finalisée en Septembre 2015, un groupe était traité par ABX 203 pendant 24 semaines, en complément du traitement standard actuel (NUC). Tout traitement a été ensuite interrompu et les patients sont ensuite évalués par rapport au groupe témoin ayant reçu uniquement un traitement par NUC. Le critère d'évaluation principal de l'étude est le pourcentage de sujets avec une charge virale <40 IU/ml à 48 semaines, c'est-à-dire 24 semaines après la fin du traitement.

En Juin 2016, une analyse de futilité a été conduite à cause d'une augmentation récente du taux de patients exclus de l'étude du fait du rebond de leur charge virale. Une analyse de futilité est une analyse réalisée pendant le déroulement d'une étude clinique afin de décrire la probabilité de l'étude d'atteindre son critère d'évaluation principal. Le résultat de cette analyse a mis en évidence qu'un résultat positif de l'étude sur son critère d'évaluation principal était improbable.

La stratégie de développement de l'ABX 203 est en cours d'examen.

- **Restructuration de l'organisation de recherche et développement**

En Octobre 2015, ABIVAX a décidé de procéder à une rationalisation de ses activités de recherche en les regroupant toutes sur le site de Montpellier. Par conséquent, au 30 Avril 2016, le site d'Evry a été fermé et ABIVAX s'est installé dans des nouveaux locaux neufs sur le campus du CNRS-Languedoc Roussillon comportant des laboratoires L2 et L3 nécessaires à des expérimentations sur des agents infectieux.

- **Dégradation du cours de bourse**

Au 30 Juin 2016, le cours de bourse de la société s'élevait à 4,59 €, soit une dégradation de 78% comparé à son cours d'introduction un an plus tôt.

2.3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers d'ABIVAX au 30 Juin 2016 reflètent essentiellement :

- **La prépondérance des charges de R&D**

L'augmentation des charges d'exploitation d'ABIVAX est le reflet d'une activité de recherche et développement intensifiée sur la partie clinique et accélérée sur la partie pré clinique.

Les charges de R&D représentent la grande majorité des charges d'exploitation: 86% du total des charges vs 83% sur le 1^{er} semestre 2015.

La Société maintient en effet sa politique stricte en matière de charges administratives tout en poursuivant activement ses programmes de recherche prioritaires et l'initiation de ses projets de R&D émergents.

Compte tenu de cette activité R&D très soutenue, la perte opérationnelle augmente de 31% par rapport au premier semestre 2015: elle s'élève au 30 Juin 2016 à 10 617 K€ contre 8 107 K€ au 30 Juin 2015.

Le crédit d'impôt recherche constaté à l'actif à fin Juin 2016 s'élève à 2 086 K€, contre 1 080 K€ sur le premier semestre 2015.

La perte nette s'établit donc à 8 274 K€ au 30 Juin 2016 contre 7 170 K€ au 30 Juin 2015.

- **Des ressources financières qui assurent le financement des principaux projets au moins jusqu'à fin 2017**

La société bénéficie au 30 Juin 2016 d'une trésorerie disponible de 1 101 K€ auxquels s'ajoutent 25 015 K€ de placements sur des comptes à terme et 2 005 K€ de SICAV/OPCVM. ABIVAX prévoit toujours que ses ressources financières couvriront les besoins opérationnels de la société au moins jusqu'à fin 2017.

CHIFFRES CLES

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le 1er semestre des exercices 2016 et 2015, ainsi que certains éléments au 31 Décembre 2015.

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015	Variation
Total produits d'exploitation	137	310	(172)
Total charges d'exploitation	10 755	8 416	2 339
<i>dont frais de Recherche et Développement</i>	9 205	6 959	2 246
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	1 550	1 458	92
Résultat d'exploitation	(10 617)	(8 107)	(2 510)
Résultat financier	(229)	(142)	(87)
Résultat courant	(10 846)	(8 250)	(2 597)
Résultat exceptionnel	486		486
Impôt sur les bénéficiaires	(2 086)	(1 080)	(1 007)
Résultat de l'exercice	(8 274)	(7 170)	(1 104)

Éléments Financiers du Bilan en milliers d'euros	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Position Financière nette	27 781	38 722	(10 941)
dont immobilisations financières*			
dont dépôts à terme (échéance > 1 an)	10 000	20 000	(10 000)
dont valeurs mobilières de placement	2 005	14 001	(11 996)
dont instruments de trésorerie	15 015	5 007	10 008
dont trésorerie disponible	1 101	119	982
(dont dettes financières)	(340)	(405)	65
Total de l'actif	66 668	76 268	(9 600)
Total des Fonds propres	62 876	71 768	(8 892)
dont capitaux propres	60 543	68 759	(8 216)
dont avances conditionnées	2 333	3 009	(676)

* Exclusion faite des éléments de contrat de liquidité (liquidité et actions propres) et dépôts & cautionnements

EXPOSE SUR LES RESULTATS AU 30/06/2016

Produits d'exploitation :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Subventions d'exploitation	24	291	(267)
Autres produits	114	19	95
Total produits d'exploitation	137	310	(172)

Compte tenu du stade amont de ses projets, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions qui figurent au compte de résultat dépendent de l'avancement du projet.

Au 1^{er} semestre 2015, le montant constaté de subvention pour le projet CaReNA était de 255 K€ et de 35 K€ pour le projet RNP Net.

Au 1^{er} semestre 2016, les dépenses réalisées sur le projet CaReNA ne font pas l'objet du versement d'une subvention. En revanche, ABIVAX bénéficie d'une subvention Européenne pour son projet RNP Net. A ce titre, un produit de 24k€ a été constaté pour le premier semestre 2016 sur un montant à recevoir total de 30 K€.

Autres produits

Au cours du premier semestre 2016, les produits d'exploitation se sont élevés à 114 K€.

L'essentiel de ce montant est lié au contrat avec l'INRA qui a été partiellement poursuivi.

En effet, un accord a été trouvé pour un montant de collaboration s'élevant à 110 K€. La provision qui avait été créée à fin 2015 pour couvrir cette charge a donc été entièrement reprise. Cette reprise apparaît en autres produits.

Charges opérationnelles nettes par nature :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015	Variation
Achats de matières premières	9	209	(200)
Etudes externes	6 583	4 313	2 270
Sous-Traitance générale	107	107	0
Fournitures	10	16	(6)
Loyers, maintenance et charges d'entretien	235	256	(21)
Frais divers	210	190	20
Documentation, Veille technologique et séminaires	39	20	19
Brevets	395	624	(229)
Honoraires	934	844	90
Missions et déplacements	235	228	7
Autres achats et charges externes	8 746	6 597	2 149
Impôts, taxes et versements assimilés	35	66	(31)
Salaires et traitements	1 405	1 057	348
Charges sociales	503	411	92
Dotations aux amortissements	35	36	(1)
Autres charges	22	40	(18)
Total charges d'exploitation	10 755	8 416	2 339

Au 30 Juin 2016, les charges d'exploitation se sont établies à 10 755 K€ soit une augmentation de 28% par rapport au 30 Juin 2015.

Il a été décidé en fin d'année 2015 de fermer les locaux situés à Evry pour optimiser l'organisation de recherche de la société. A partir de l'année 2016, les postes de chercheurs en laboratoire précédemment localisés à Evry ont été transférés sur le site de Montpellier et les salariés affectés à la Direction et aux services administratifs ont été affectés au siège à de Paris. Au 30 Juin 2016, l'effectif de la société est de 24 personnes localisées entre son siège de Paris et ses laboratoires de Montpellier.

Cette restructuration a entraîné des coûts, en particulier des coûts de personnel sans incidence sur le résultat avant impôt au 30/06/2016. En effet, une provision pour risques de 253 K€ avait été constituée au 31 décembre 2015. Le coût total de la restructuration s'est élevée à 251 k€ et la reprise de provision a été effectuée intégralement au 30 Juin 2016.

Les autres impacts comptables de la fermeture du site dans les comptes au premier semestre 2016 sont une charge de 30 K€ liée au déménagement à Montpellier des matériels techniques et les quatre premiers mois des loyers relatifs aux locaux d'Evry pour un montant total de 64 K€.

Les charges d'exploitations sont à 81% composées des « autres achats et charges externes ». 76% du montant des « autres achats et charges externes » concerne les études externes et sous-traitance (études cliniques, de toxicologie, développement de procédé industriel....) (67% en 2015 à la même période) reflétant ainsi l'accélération des programmes de recherche majeurs de la société : les études cliniques de phase IIb/III pour le projet ABX 203 et des phases I et IIa pour le projet ABX 464.

La diminution des frais de brevets par rapport à l'année précédente provient du fait que durant le premier semestre 2015 la Société avait dû faire face aux coûts non récurrents d'enregistrement de nombreux brevets, en particulier en ce qui concerne la plateforme « adjuvants ».

L'augmentation du poste « honoraires » est principalement liée aux activités réglementaires nécessaires au vu de l'avancée de nos programmes de R&D.

Le poste « salaires et charges sociales » est en augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2015 dû principalement à l'impact de la fermeture d'Evry (251 K€). Mais cela n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice du fait de la reprise de provision en produit exceptionnel constatée à fin décembre 2015.

Les charges sociales comprennent une provision de 20 K€ lié au titre du CICE 1^{er} semestre 2016.

Au total, l'augmentation des moyens consacrés à la recherche au premier semestre 2016 s'est traduite par une perte d'exploitation supérieure de 16% par rapport au premier semestre 2015.

Résultat Financier :

Eléments du Compte de Résultat	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015	Variation
en milliers d'euros			
Produits financiers	81	3	78
Charges financières	310	146	164
Résultat Financier	(229)	(142)	(87)

Les produits financiers se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	Montant
Intérêts créditeurs CAT	55
Intérêts moratoires liés au remboursement tardif du CIR 2014	23
Gain de change	3
Total	81 K€

Le cours de l'action s'étant déprécié depuis le début de l'année en particulier durant les derniers jours de Juin, la valeur de marché au 30 Juin 2016 de ces actions propres est très inférieure à leur valeur d'achat.

Cette différence de valeur a entraîné la constatation d'une dotation de provision complémentaire pour dépréciation financière de 289 K€.

Les charges financières comprennent également des intérêts courus à verser dans le cadre du projet CaReNA pour un montant de 15 K€.

Résultat Net :

Eléments du Compte de Résultat	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2015	Variation
en milliers d'euros			
Résultat courant avant impôts	(10 846)	(8 250)	(2 597)
Résultat exceptionnel	486		486
Impôts sur les bénéfices (CIR)	2 086	1 080	1 007
Perte	(8 274)	(7 170)	(1 104)

Résultat exceptionnel

Au cours du 1^{er} semestre 2016, du fait de la fermeture du site d'Evry, la provision a été reprise pour 253 K€. Parallèlement, la BPI a notifié son acceptation de deux constats d'échec relatifs à des projets cancers arrêtés. Ces constats d'échec se sont traduits par un abandon de créance de 425 K€ constaté en produit exceptionnel.

Ces deux éléments exceptionnels ont été obérés par la perte de 182 K€ liée aux moins-values réalisées sur les cessions d'actions propres sur le semestre.

Impôts sur les bénéfices (CIR)

Le CIR est estimé au premier semestre 2016 à 2 086 K€. Celui-ci ne prend pas en compte les dépenses qui seront réalisées au second semestre 2016 et les subventions ou avances remboursables non encaissées au 30 Juin 2016.

Résultat Net

Eu égard au rythme des charges générées par les programmes de développement et de recherche phares, la perte nette augmente de 15% sur le premier semestre 2016 en s'établissant à 8 274 K€ contre 7 170 K€ sur la même période en 2015.

EXPOSE SUR LE BILAN AU 30/06/2016

Immobilisations incorporelles

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin Juin 2015 et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Le contrat de liquidité a été signé le 26 Juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 Juin 2015.

La société détient, au 30 Juin 2016 et via ce contrat de liquidité, 52 100 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 672 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 130 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

en milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18,45	1 006	(1 006)
Ventes	11 091	18,18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées				
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	32 861	10,84	356	(356)
Ventes	24 207	12,00	290	290
Plus ou Moins-values réalisées			(182)	
Solde au 30 Juin 2016	52 100	13	672	130

Le cours de l'action au 30 Juin 2016 est de 4,59 euros. La valeur boursière au 30 Juin 2016 des titres auto-détenus s'établit donc à 239 K€.

Une dépréciation a été constatée pour la différence d'évaluation des 52 100 titres. Au 30 Juin 2016, le montant de la dépréciation s'élève à 433 K€.

Créances :

Les créances sont principalement composées de:

en milliers d'euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	236 K€
CIR au 31/12/2015*	2 834 K€
Estimation CIR au 30 Juin 2016	2 086 K€
CICE au 31 décembre 2015**	24 K€
Estimation CICE au 30 Juin 2016	20 K€
TVA déductible et crédits de TVA	576 K€
Subventions à recevoir	30 K€
Créances envers le personnel	4 K€
Autres créances	21 K€
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	55 K€

*Encaissé le 18 Août 2016

**Encaissé le 30 Août 2016

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit:

en milliers d'euros	30/06/2016	Disponibilité immédiate	25/07/2016	25/12/2016	25/06/2018
Comptes à terme	25 015	15	5 000	10 000	10 000
SICAV/OPCVM	2 005	2 005			
Total	27 020	2 015	5 000	10 000	10 000

Capital Social

Suite à l'exercice de 208 BCE-2014-3 en date du 22 décembre 2015 donnant lieu à la création de 20.800 actions de la Société, le conseil d'administration a constaté le 18 janvier 2016, une augmentation du capital social de 208 € pour le porter de 96.760,89 € à 96.968,89 €.

Le 11 avril 2016, 5.200 actions de la Société ont été souscrites par exercice de 52 BSA 2014-6. Cette augmentation de capital n'a pas encore fait l'objet d'une constatation par le conseil d'administration.

La Note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

A la date du présent rapport financier semestriel, le capital social de la Société est de 96 968,89 euros, divisé en 9 702 089 actions.

Avances conditionnées

La variation entre 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016 se résume ainsi :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2015	Avances reçues	Avances remboursées	Avances abandonnées	Solde au 30/06/2016
BPI – CaReNA*	2 158	29			2 187
BPI A0805001G	375		250		125
BPI et Région Languedoc-Roussillon Projet Cancer - A0904010J**	170			170	
BPI et Région Languedoc-Roussillon Projet Cancer - A1008005J**	255			255	
Total	2 958	29	250	425	2 312

* Hors intérêt courus

** Le constat d'échec a été accepté par Bpifrance libérant la société de ses obligations de remboursement. Le montant restant dû à cette date, soit 170 K€ pour le projet cancer A0904010J et 255 K€ pour le projet cancer A1008005J ont été constatés en autres produits exceptionnels au premier semestre 2016.

Emprunts et dettes financières – Autres

Au 31/12/2015, les emprunts et dettes financières étaient constituées de :

- 1 450 K€ d'avance en compte courant par des FCPI actionnaires remboursée dès juillet 2015
- 405 K€ restant à rembourser dans le cadre du projet adjuvant (BPI A106002G) pour un projet de développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et évaluation clinique, en continuité avec le dossier A0805001G signé avec la société Wittycell en 2010.

Au premier semestre 2016, compte tenu des remboursements déjà effectués, il reste 340 K€ de restant à rembourser sur le projet adjuvant (BPI A106002G).

2.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Euronext – compartiment B, en Juin 2015, ABIVAX avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise à jour dans le Rapport Financier Annuel 2015.

Ce document est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse www.abivax.com.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant la découverte, le développement et la commercialisation de médicaments antiviraux novateurs et de produits d'immunothérapie pour le traitement de maladies infectieuses potentiellement mortelles.

L'avenir de la Société repose sur le succès du développement clinique et le cas échéant sur la cession ou concession à un tiers industriel des droits de développement et/ou de commercialisation de l'un de ses produits.

3 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2016

3.1 Compte de résultat

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1er semestre 2016	1er semestre 2015	Variation
Produits d'exploitation	137	310	(172)
Production vendue	0	0	0
Subventions d'exploitation	24	291	(267)
Autres produits	114	19	95
Charges d'exploitation	10 755	8 416	2 339
Achats de matières premières et approvisionnements	9	209	(200)
Autres achats et charges externes	8 746	6 597	2 149
Impôts et taxes	35	66	(31)
Salaires et charges sociales	1 907	1 468	439
Amortissements et provisions	35	36	(1)
Autres charges	22	40	(18)
Résultat d'exploitation	(10 617)	(8 107)	(2 510)
Produits financiers	81	3	78
Charges financières	310	146	164
Résultat Financier	(229)	(142)	(87)
Résultat Courant	(10 846)	(8 250)	(2 597)
Résultat exceptionnel	486	0	486
Impôts sur les bénéfices (CIR)	2 086	1 080	1 007
Résultat de l'exercice	(8 274)	(7 170)	(1 104)

3.2 Bilan

ACTIF				
en milliers d'euros	Note	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	3	32 005	32 005	0
Concessions, brevets, licences, logiciels	3	3	3	0
Immobilisations corporelles				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3	126	152	(26)
Autres immobilisations corporelles	3	16	19	(3)
Immobilisations financières				0
Autres immobilisations financières	3	464	933	(469)
Total		32 614	33 113	(499)
Actif circulant				
Créances	4	5 886	3 909	1 977
Instruments de trésorerie				
Valeurs mobilières de placement		27 020	39 008	(11 988)
Disponibilités	5	1 101	119	982
Charges constatées d'avance	4	47	118	(71)
Total		34 054	43 154	(9 100)
Total Général		66 668	76 268	(9 600)
PASSIF				
en milliers d'euros	Note	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Capitaux propres				
Capital	6	97	97	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6	89 765	89 707	58
Report à nouveau	6	(21 045)	(5 091)	(15 954)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(8 274)	(15 954)	7 680
Total		60 543	68 759	(8 216)
Autres fonds propres				0
Avances conditionnées	8	2 333	3 009	(676)
Total		2 333	3 009	(676)
Provisions				0
Provisions pour risques et charges	7	12	370	(358)
Total		12	370	(358)
Dettes				0
Emprunts obligataires convertibles	9	46		46
Emprunts et dettes financières – Autres	9	340	405	(65)
Fournisseurs et comptes rattachés	9	2 671	2 808	(137)
Dettes fiscales et sociales	9	716	915	(199)
Autres Dettes		7	1	6
Produits constatés d'avance				0
Total		3 779	4 130	(351)
Total Général		66 668	76 268	(9 600)

3.3 Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	30/06/2016	31/12/2015	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat d'exploitation	(10 617)	(18 256)	7 639
+ Amortissements provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	(75)	136	(211)
- Variation des créances d'exploitation	119	(137)	256
+ Variation des dettes d'exploitation	(192)	1 759	(1 951)
= Flux net de trésorerie d'exploitation	(10 765)	(16 498)	5 733
- Frais financiers	(6)	(191)	185
+ Produits financiers	58	53	5
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	(2)	0	(2)
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	1	0	1
- Variation des autres créances liées à l'activité	141	1 659	(1 518)
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	(194)	74	(268)
= Flux Net de trésorerie généré par l'activité (A)	(10 767)	(14 904)	4 137
Flux de trésorerie lié à l'investissement			0
- Acquisitions d'immobilisations	(372)	(1 025)	653
+ Cessions d'immobilisations	295	202	93
+ Réduction d'immobilisations financières		2	(2)
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	66	(196)	262
= Flux Net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(11)	(1 016)	1 005
Flux de trésorerie lié au financement			0
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	58	55 834	(55 776)
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées	29	2 000	(1 971)
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables	(315)	(483)	168
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	0	(5 224)	5 224
= Flux Net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(228)	52 126	(52 354)
Variation de trésorerie (A+B+C)	(11 006)	36 206	(47 212)
+ Trésorerie d'ouverture	39 127	2 921	36 206
= Trésorerie de clôture*	28 121	39 127	(11 006)

Les montants indiqués en Trésorerie correspondent aux Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités indiquées au Bilan

* La position financière nette déduction faite des dettes financières de 340 K€ est de 27 781 K€

3.4 Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BSA	Report à nouveau	TOTAL
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	(5 091)	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			(3 774)			(3 774)
Augmentation de capital par exercice de BCE	74 800	1				1
Emission de BSA				173		173
Perte 2015					(15 954)	(15 954)
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	(21 045)	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA	5 200	0		58		0 58
Emission de BSA						
Perte 1er Semestre 2016					(8 274)	(8 274)
Au 30 Juin 2016	9 702 089	97	89 534	231	(29 319)	60 543

3.5 Annexe des comptes

Annexe au bilan avant répartition de la situation arrêtée au 30/06/2016, dont le total est de 66 668 K€ et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 274 K€.

La situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 30/06/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de la situation arrêtée au 30 Juin 2016 établie par le

Conseil d'administration en date du 19 septembre 2016. Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultat semestriel de la société au 30 Juin 2016, les références au premier semestre 2015 ainsi que pour l'année 2015 permettent une comparaison plus pertinente de l'évolution des données concernées.

NOTE 1 : LA SOCIETE

Abivax est une société de biotechnologie ciblant le système immunitaire pour éliminer des maladies virales.

Son produit phare est ABX 464, contre le VIH/SIDA, actuellement en Phase IIa. Il a déjà fait la preuve de son activité antivirale et de sa bonne tolérance chez le patient et il a le potentiel de conduire à une guérison fonctionnelle de la maladie.

Les produits antiviraux et les immunothérapies que développe ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires:

- Une **plateforme « antivirale »**, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1000 petites molécules qui bloquent les mécanismes intracellulaires de reproduction des virus grâce à un mode d'action entièrement nouveau. En plus d'ABX464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Chikungunya.
- Une **plateforme « stimulation immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis), de

l'Université de Chicago (Etats-Unis) et de la Young Brigham University (Provo, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui constituent de puissants adjuvants du système immunitaire.

- Une **plateforme « anticorps polyclonaux »** qui développe des anticorps polyclonaux pour le traitement et la prévention des infections par le virus Ebola.

ABIVAX a aussi établi un partenariat avec le Centre d'Ingénierie en Génétique et Biotechnologie (CIGB) de Cuba, avec lequel elle co-développe ABX 203, un produit d'immunothérapie pour le traitement de l'Hépatite B Chronique.

La société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 Décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis.

Depuis le 26 Juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française.

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires de la société Abivax pour la période de six mois se terminant le 30 Juin 2016 ont été arrêtés le 19 septembre 2016 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 66 668 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 8 274 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes intermédiaires sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes semestriels de la situation au 30 Juin 2016 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2014-03, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société.

La trésorerie disponible au 30 Juin 2016 permettra de couvrir les dépenses relatives aux projets de recherche de la société jusqu'à fin 2017.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

A chaque clôture, les mali techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs de marché des produits issus des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique antivirale "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour Wittycell. Si la valeur de marché estimée des produits est inférieure au mali technique lui

correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur de marché des produits.

Afin d'estimer la valeur de marché d'un produit, deux références sont prises en compte:

- la valeur actuelle nette ajustée du risque des flux de trésorerie attendus de l'exploitation du produit jusqu'à expiration des brevets;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des produits comparables (indication thérapeutique, stade de développement, taille du marché...).

Si les évaluations obtenues par ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette ajustée du risque prime.

En cas d'accident dans le développement de la plateforme technologique et des produits y afférant qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation totale du mali technique concerné serait pratiquée.

Dans le cas d'une provision pour dépréciation, cette dernière peut être reprise en partie ou en totalité en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des produits.

Ces mali techniques ont été comptabilisés en fonds commercial et non affectés à des actifs corporels apportés car ils correspondent aux frais de recherche et développement non activés par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de Patrimoine.

Ces actifs incorporels ne sont pas amortis car la durée pendant laquelle la société pourra bénéficier d'avantages économiques n'est pas déterminable de façon précise. En effet, ces frais de recherche et développement concernent plusieurs projets différents, dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Witycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux mali techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif au 31 décembre 2014. Ces mali techniques ne sont pas amortis mais font l'objet d'une vérification de valeur à chaque clôture et une provision pour

dépréciation est enregistrée si nécessaire, comme cela a été le cas en 2014 pour le mali technique dégagé lors de l'absorption de Zophis.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche

(CIR) et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi estimé sur la base des rémunérations éligibles du 1^{er} semestre 2016 a été constaté en autres créances. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat.

Le Crédit d'Impôt Recherche estimé sur la base des dépenses de recherche du premier semestre 2016 a été constaté en autres créances. Ce produit figure en résultat (Impôt sur les bénéfices positif).

Ces crédits d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens intracommunautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

Autres éléments significatifs

Comme mentionné en Note 3, la société a racheté une partie de ses propres actions via un contrat de liquidité.

Le cours de l'action ayant chuté dans les derniers jours de Juin, la valeur d'échange de ces actions propres au 30 Juin 2016 est très inférieure à leur valeur d'achat.

Cette différence de valeur a entraîné la constatation d'une dotation aux provisions pour dépréciation financière de 289 K€, complémentaire à la dépréciation de 144 K€ déjà constatée au résultat exceptionnel au 31 décembre 2015.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Tableau des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Fonds commercial	32 745			32 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	21			21
Immobilisations incorporelles	32 766	0	0	32 766
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	257	9	19	248
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	71	4		74
Immobilisations corporelles	328	13	19	322
Autres titres immobilisés (actions propres)	788	356	472	672
Prêts et autres immobilisations financières	289	292	356	225
Immobilisations financières	1 077	648	829	897
Actif immobilisé	34 172	661	848	33 985

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux

Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

en milliers d'euros	1er semestre 2016	31/12/2015	Variation
Eléments achetés			
Eléments réévalués			
Eléments reçus en apport	32 745	32 745	0
Total	32 745	32 745	0

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans

les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin Juin 2015 et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Le dépôt de garantie correspondant aux locaux utilisés à Evry jusque début 2016 n'a pas encore été restitué. Son remboursement devrait être compensé avec les dernières factures émises par le propriétaire et le solde perçu (5 K€) au cours du second semestre 2016.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005:

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières

- Autres créances immobilisées

Le contrat de liquidité a été signé le 26 Juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 Juin 2015.

La société détient, au 30 Juin 2016 et via ce contrat de liquidité, 52 100 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 672 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 130 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

en milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18,45	1 006	(1 006)
Ventes	11 091	18,18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées				
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	32 861	10,84	356	(356)
Ventes	24 207	12,00	290	290
Plus ou Moins-values réalisées			(182)	
Solde au 30 Juin 2016	52 100	13	672	130

Le cours de l'action au 30 Juin 2016 est de 4,59 euros. La valeur boursière au 30 Juin 2016 des titres auto-détenus s'établit donc à 239 K€.

Une dépréciation a été constatée pour la différence d'évaluation des 52 100 titres (voir ci-dessous les dépréciations).

Amortissements des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19			19
Immobilisations incorporelles	19			19
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	105	24	7	122
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	52	6		58
Immobilisations corporelles	157	30	7	180
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	175	30	7	199

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations financières	144	289		433
Total	883	289		1 173
Répartition des dotations et reprises:				
Financières		289		

Les actions propres détenues par la société au 30 Juin 2016 ont été évaluées à leur cours au 30 Juin 2016 en application des règles comptables. Les acquisitions ayant été réalisées principalement lors de l'introduction en bourse, la comparaison entre

leur valeur d'achat et leur valeur de réalisation au 30 Juin 2016 a entraîné la constatation d'une provision pour dépréciation à hauteur de 433 K€ dont 289 K€ correspondant à la perte de valeur entre le 31 décembre 2015 et le 30 Juin 2016.

NOTE 4 – CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élevé à 6 158 K€ et le classement détaillé

par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Autres immobilisations financières	225		225
Créances de l'actif circulant:			
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	55	55	
Autres créances clients	21	21	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Impôts sur les bénéfices	5 200	5 200	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	576	576	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	30	30	
Charges constatées d'avance	47	47	
Total	6 158	5 933	225

Les créances de l'actif immobilisé correspondent aux actions propres et au montant disponible

sur le contrat de liquidité souscrit par la société.

	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	236 K€
CIR au 31/12/2015*	2 834 K€
Estimation CIR au 30 Juin 2016	2 086 K€
CICE au 31 décembre 2015**	24 K€
Estimation CICE au 30 Juin 2016	20 K€
TVA déductible et crédits de TVA	576 K€
Subventions à recevoir	30 K€
Créances envers le personnel	4 K€
Créances clients	21 K€
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	55 K€

*Encaissé le 18 Août 2016

**Encaissé le 30 Août 2016

Charges constatées d'avance

en milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avances	47		
Total	47		

Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant
Intérêts Courus sur Compte à terme	15
Total	15

NOTE 5 – DISPONIBILITES

en milliers d'euros	30/06/2016	Disponibilité immédiate	25/07/2016	25/12/2016	25/06/2018
Comptes à terme	25 015	15	5 000	10 000	10 000
SICAV/OPCVM	2 005	2 005			
Disponibilités	1 101	1 101			
Total	28 121	3 121	5 000	10 000	10 000

Le montant des intérêts courus sur comptes à terme au 30 Juin 2016, inclus dans les montants ci-dessus, est de 15K€.

*La position financière nette déduction faite des dettes financières de 340 K€ est de 27 781 K€

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BSA	Report à nouveau	TOTAL
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	(5 091)	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			(3 774)			(3 774)
Augmentation de capital par exercice de BCE	74 800	1				1
Emission de BSA				173		173
Perte 2015					(15 954)	(15 954)
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	(21 045)	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA	5 200	0		58		0 58
Emission de BSA						
Perte 1er Semestre 2016					(8 274)	(8 274)
Au 30 Juin 2016	9 702 089	97	89 534	231	(29 319)	60 543

Composition du capital social

Suite à l'exercice de 208 BCE-2014-3 en date du 22 décembre 2015 donnant lieu à la création de 20.800 actions de la Société, le conseil d'administration a constaté le 18 janvier 2016, une augmentation du capital social de 208 € pour le porter de 96.760,89 € à 96.968,89 €.

Le 11 avril 2016, Monsieur Bernard Pau a souscrit à 5.200 actions de la Société par exercice de 52 BSA 2014-6. Cette augmentation de capital n'a pas encore fait l'objet d'une constatation par le conseil d'administration.

Le détail des variations du capital est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres figurant dans cette annexe.

	Nombre d'Action	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice	257 600	2,66%
Truffle Capital	6 592 739	67,95%
Autres	343 000	3,54%
Direction	0	0,00%
Conseil d'administration	0	0,00%
Salariés	0	0,00%
Consultants	36 400	0,38%
Flottant	2 420 250	24,95%
Auto contrôle	52 100	0,54%
Total	9 702 089	100,00%

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateur

d'entreprise – BCE- et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données mises à jour au 30 Juin 2016)

	Emis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750			2 750	275 000
BCE-2014-2	2 750	2 750			2 750	275 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984			984	98 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525			525	52 500
BCE-2014-7	1 650	1 650		990	660	66 000
BCE-2015-9	202 122	202 122			202 122	202 122
Total BCE	212 367	212 367	791	1 785	209 791	969 022
BSA-2014-1	394	394			394	39 400
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	64	100	844	84 400
BSA-2014-4	1 315	1 315			1 315	131 500
BSA-2014-5	787	787			787	78 700
BSA-2014-6	52	52	52		0	0
BSA-2014-7	81	81			81	8 100
BSA-2015-9	122 274	0			0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924			96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800			32 800	32 800
Total BSA	305 676	134 038	564	329	133 145	471 824
Total BCE + BSA	518 043	346 405	1 355	2 114	342 936	1 440 846

La dilution potentielle associée à ces instruments financiers (BSPCE, BSA) émis au profit des salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 1.440.846 actions, générant une dilution égale à 14,85% sur la base du capital existant au 30 juin 2016 et 12,93% sur la base du capital pleinement dilué.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel (généralement au nominal de 1 euro), mais ils ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous

condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan.

Sur la base des capitaux propres au 30 juin 2016, et dans l'hypothèse où tous les instruments dilutifs valides à la même date seraient exercés, les capitaux propres par action au 30/06/2016 sont de 6,2402 euros pour 9 702 089 actions.

Après dilution (soit avec 1 440 846 actions supplémentaires), ils seraient de 5,4333082 euros pour 11 142 935 actions.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Indemnités fournisseurs	110		110	0
Provisions pour impôts	7	5		12
Provision pour restructuration	253		253	
Total Provisions pour risques et charges	370	5	363	12
Répartition des dotations et reprises:				
Exploitation		5	110	
Financières				
Exceptionnelles			253	

Les provisions pour indemnités fournisseurs avaient été constatées en 2014 suite à un risque de rupture des contrats portés par la société Zophis.

Le contrat avec l'INRA a été partiellement poursuivi. En effet, un accord a été trouvé pour un montant de collaboration s'élevant à 110 K€. La provision qui avait été créée à fin 2015 pour couvrir cette charge a donc été reprise.

Les provisions pour impôts correspondent à l'évaluation du risque de taxe sur les salaires. En effet, la position de l'administration fiscale vis-à-vis des sociétés innovantes n'est pas claire sur ce sujet. En cas de contrôle, le risque pourrait être une taxation des salaires des personnels administratifs en raison de la présence de revenus financiers supérieurs aux revenus d'exploitation.

La provision pour restructuration correspondait aux salaires et indemnités à verser aux salariés du site

d'Evry qui ont choisi de ne pas rejoindre le site de Montpellier. Ce montant avait été évalué à 253 K€ en fonction des discussions en cours avec ces salariés lors de l'arrêté des comptes 2015.

Les indemnités ont été versées à la fermeture du site au 30 avril pour 251 K€. La provision a donc été reprise dans les comptes au 30 Juin 2016.

Les autres impacts de la fermeture du site dans les comptes au premier semestre 2016 sont une charge de 30 K€ liée au déménagement à Montpellier des matériels techniques et les loyers des quatre premiers mois à Evry pour un montant total de 64 K€.

Il reste dans les comptes un dépôt de garantie de 27 K€ correspondant aux avances sur loyers et charges des locaux d'Evry et qui sera remboursé au second semestre après déduction des dernières factures émises par le propriétaire et non encore payées par la société.

NOTE 8 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

En conséquence de la transmission universelle du patrimoine de ses anciennes filiales Splicos et Wittycell, la Société bénéficie des aides qui leur avaient été accordées et a repris les engagements correspondants à son passif, soit en Avances

conditionnées lorsque le remboursement n'est pas certain, soit en Emprunts et dettes financières diverses dans le cas contraire.

Les tableaux, ci-après, exprimés en milliers d'euros fournissent le détail de la variation de ces passifs entre le 31 décembre 2015 et le 30 Juin 2016 ainsi qu'une situation au 1^{er} semestre 2015 et à fin 2015.

Situation au 1^{er} semestre 2016 :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2015	Avances reçues sur l'exercice	Avances remboursées sur l'exercice	Avances abandonnées sur l'exercice	Solde au 30/06/2016	dont Avances conditionnées	dont Dettes financières
BPI – CaReNA*	2 210	44			2 254	2 254	
BPI A0805001G	375		250		125	125	
BPI et Région Languedoc-Roussillon A0904010J**	170			170			
BPI et Région Languedoc-Roussillon A1008005J**	255			255			
BPI A1006002G	405		65		340		340
Total	3 414	44	315	425	2 719	2 379	340

* dont 15 K€ intérêt courus sur 2015 et 30 K€ intérêt courus sur 2014 inclus dans le solde au 31/12/2015

** Les constats d'échec ont été acceptés par Bpifrance pour A0904010J et A1008005J libérant ainsi la société de ses obligations de remboursement.

Les montants restant à rembourser pour la société sont :

Au 30 Juin 2016 en milliers d'euros	Situation du contrat	Montant accordé	Montant encaissé	Montant restant à percevoir	Montant remboursé	Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté
Aide à l'innovation (A 08 05 001G)	En cours de remboursement	1000	1000	0	875	125
Aide à l'innovation (A 09 04 010J)	Constat d'échec déposé au 17/12/2012 - accepté	300	300	0	130	0
Aide à l'innovation (A 10 08 005J)	Constat d'échec déposé au 21/02/2013 - accepté	500	445	0	190	0
Projet ISI-CaReNA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1 187	210		
Projet ISI-CaReNA (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 208	1 643		4 397
Aide conjointe Bpifrance et Feder (A 10 06 002G)	En cours de remboursement	800	800	0	460	340

BPI – CaReNA

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CaReNA » signé avec la société Splicos en 2013.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'Avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 Juin 2016, le montant perçu par la société s'élève à 2 239 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ en Juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursements tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 30 Juin 2020	300 K€
Au plus tard le 30 Juin 2021	500 K€
Au plus tard le 30 Juin 2022	750 K€
Au plus tard le 30 Juin 2023	1 100 K€
Au plus tard le 30 Juin 2024	1 747 K€
Total	4 397 K€

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI A0805001G

Contrat BPIFRANCE pour financer le développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et essais précliniques dans le domaine de l'oncologie et des maladies infectieuses phase 1 signé avec la société Wittycell en 2008.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 1 000 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 50,12% des dépenses totales programmées.

Au 30 Juin 2016, le montant perçu par la société s'élève à 1 000 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 875k€.

Au plus tard le 30 Juin 2016 (prélevé en juillet 2016)	125 K€
Total	125 K€

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50,12% du produit généré par :

- Le produit, hors taxes, des cessions ou concessions de licences - de brevets ou de savoir-faire – perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé.
- Le produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par la société pour ses besoins propres des prototypes, préséries, maquettes, réalisés dans le cadre du projet.

BPI et Région Languedoc-Roussillon A0904010J

Contrat BPIFRANCE et la Région Languedoc-Roussillon à parts égales pour financer l'identification de nouvelles molécules actives contre le cancer et l'invasion métastatique signé avec la société Splicos en 2009.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 300 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 49,87% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2015, le montant perçu par la société s'élève à 300 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 130 K€.

La Société a constaté l'échec du programme en date du 17 décembre 2012.

Le constat d'échec a été accepté par Bpifrance libérant la société de ses obligations de remboursement.

Le montant restant dû à cette date, soit 170 K€, a été constaté en autres produits exceptionnels au premier semestre 2016.

BPI et Région Languedoc-Roussillon A1008005J

Contrat BPIFRANCE et la Région Languedoc-Roussillon à parts égales pour financer l'identification de nouvelles molécules actives contre le cancer et l'invasion métastatique (évaluation in vivo) signé avec la société Splicos en 2010.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 500 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 49,55% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2015, le montant perçu par la société s'élève à 444,8 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 190 K€.

La Société a constaté l'échec du programme en date du 21 février 2013.

Le constat d'échec a été accepté par Bpifrance libérant la société de ses obligations de remboursement.

Le montant restant dû à cette date, soit 255 K€, a été constaté en autres produits exceptionnels au premier semestre 2016.

BPI A106002G

Contrat BPIFRANCE pour financer un projet de développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et évaluation clinique, en continuité avec le dossier A0805001G signé avec la société WittyCell en 2010.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 800 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 31,95% des dépenses totales programmées.

Au 30 Juin 2016, le montant perçu par la société s'élève à 800 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 460 K€.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant:

Au plus tard le 30 Juin 2016 (prélevé en juillet 2016)	85 K€
Au plus tard le 30 septembre 2016	85 K€
Au plus tard le 31 décembre 2016	85 K€
Au plus tard le 31 mars 2017	85 K€
Total	340 K€

L'entreprise est libérée de tout remboursement en cas de constat d'échec accepté par la BPI.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 31,95% du produit généré par :

- Le produit, hors taxes, des cessions ou concessions de licences - de brevets ou de savoir-faire – perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé.
- Le produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par la société pour ses besoins propres des prototypes, pré-séries, maquettes, réalisés dans le cadre du projet.

L'application de la clause de versements complémentaires ci-dessus ne saurait amener la société à rembourser à BPIFRANCE une somme supérieure en principal au montant de l'aide qu'elle a perçue.

Ces remboursements n'étant pas conditionnels, le passif correspondant à cette avance remboursable est présenté au poste du bilan Emprunts et Dettes financières diverses.

Subventions accordées par des organismes publics:

a- Projet CaReNA

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 396,5 K€ soit un taux de subvention de 45%.

Au 30 Juin 2016, la société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2013 s'élève à 4 635 K€ dont 635 K€ réalisées au premier semestre 2016. Les dépenses du premier semestre 2016 correspondent à l'étape-clé n°3 du contrat et ne donneront pas lieu au versement d'une subvention.

Le montant des produits à recevoir concernant cette subvention était de 143 K€ au 31 décembre 2015. Cette somme a été encaissée en Juin 2016.

b- Projet RNPnet

Ce projet est un projet européen dont la société fait partie.

Le contrat prévoyait un versement maximum de 254 K€ soit un taux de subvention de 100%.

Au 31 décembre 2015, la société a déjà perçu un montant total de 216 K€.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2013 s'élève à 223 K€. Les derniers travaux ont été réalisés en octobre 2015.

Le montant des produits à recevoir concernant cette subvention était de 6 K€ au 31 décembre 2015. Cette somme figurait au bilan en autres créances.

Suite à différents échanges avec les représentants des instances européennes et à une modification du mode de prise en compte des dépenses (certaines étant forfaitisées), le montant définitif à recevoir pour ce projet a été évalué à 30 K€. Ce montant figure en autres créances au 30 Juin 2016. Le complément de subvention acquise suite à ces modifications s'élève à 24 K€ et a été comptabilisé en subventions d'exploitation au compte de résultat.

NOTE 9 – DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 734 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (*)	340	340		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 671	2 671		
Dettes fiscales et sociales	716	716		
Autres dettes (**)	7	7		
Total	3 734	3 734	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	65			
(**) Dont envers les groupes et associés				

Charges à payer

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	376
Prov P/Congés Payés	110
Personnel - Charges à payer	215
Prov Chg Soc/Cp	51
Autres Chg Soc à payer	97
Etat - Autres charges à payer	36
Taxe Apprentissage à payer	13
Formation Continue à payer	9
Taxe effort construction	22
Total	930

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme mentionné dans les règles et méthodes comptables, la société a comptabilisé en charges de l'exercice ses frais de recherche et développement.

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 9 205 K€ pour le premier semestre 2016 contre 15 267 K€ pour l'année 2015.

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des partenaires.

Le montant de ces frais sous-traités est de 6 582 K€ pour le premier semestre 2016 contre 10 077 K€ pour l'année 2015 (dont 4 313 K€ au premier semestre 2015).

NOTE 11 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Crédit d'impôt recherche

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le CIR 2014, d'un montant de 1 595 K€ a été mobilisé au cours du premier semestre 2015. La société étant considérée comme une PME au sens communautaire du terme, elle en a demandé le remboursement lors du dépôt de sa liasse fiscale et de la déclaration de Crédit d'Impôt Recherche.

En 2015, la société avait fait préfinancer son CIR 2014. Du fait des garanties du préfinancier, il existe encore des montants à recouvrer qui seront restitués si il n'y a pas de contestation pour un montant total de 122 K€

L'impact des opérations liées au CIR 2014 sur les comptes semestriels 2016 se limite à la constatation d'un produit financier de 23 K€ correspondant aux intérêts moratoires acquis du fait du paiement tardif du CIR par l'administration fiscale.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2015 est de 2 834 K€. Son remboursement a été encaissé le 18 Août 2016.

L'activité de recherche et développement de la société au cours du premier semestre 2016 a permis d'estimer un crédit d'impôt recherche de 2 086 K€. Celui-ci ne prend en compte ni les dépenses qui seront réalisées au second semestre ni les subventions ou avances remboursables non encaissées au 30 Juin 2016.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 avait été constaté en autres créances pour un montant de 22 K€. Son remboursement a été obtenu en Juin 2016.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté en autres créances pour un montant de 24 K€. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat et son remboursement a été demandé en mai 2016 et est en cours de traitement par le SIE.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi a été estimé au premier semestre 2016 sur la base des rémunérations éligibles sur cette période, pondérée de l'impact des bonus provisionnés à cette même date. Il a été estimé à 20 K€ et a été constaté en autres créances et au crédit des charges sociales sur la période.

Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéficiaires » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 59 014 K€ au 31 décembre 2015.

Les déficits existants chez les trois sociétés confondues (SPLICOS, WITTYCELL et ZOPHIS), qui s'élevaient à 26 021 K€ à la date de réalisation des opérations de dissolutions-confusions ont fait l'objet de demandes d'agrément auprès de l'administration fiscale post-opérations.

En date du 8 Octobre 2015, le Bureau des Agréments a notifié la Société que le Ministère des Finances et Comptes Publics accédait à la demande d'Abivax de reporter les déficits des sociétés absorbés par la Société en 2014 à concurrence de 9 956 501 € au titre des déficits antérieurement subis par Splicicos et à concurrence de 12 574 221 € au titre des déficits antérieurement subis par WittyCell.

Conformément à l'article 209 du Code Général des Impôts, la possibilité d'imputer ces déficits est suspendue à la poursuite par Abivax de l'activité à l'origine des déficits pendant un délai minimal de trois ans, sans faire l'objet, pendant cette période, de changement significatif.

En France, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps. Il ne peut par ailleurs être exclu que des évolutions réglementaires ou législatives en matière de fiscalité des sociétés

viennent à remettre en cause, pour toute ou partie, la possible imputation de ces déficits antérieurs sur

les bénéfices futurs ou à limiter dans le temps, leur imputation.

NOTE 12 – ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Eléments du bilan

en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes	55	
Total Créances	55	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2	
Total Dettes	2	

Les relations avec les parties liées sont les suivantes:

- Hébergement du siège social au 5 Rue de la Baume à Paris

Le bail conclu avec EURIA au 1er septembre 2014, est conclu pour une durée de deux ans et doit donc

se terminer au 31 août 2016. Au 30 Juin 2016, le loyer relatif au semestre 2016 est de 92 K€ HT. La facture du troisième trimestre ayant été payée d'avance, ce versement impacte les avances versées pour 55 K€.

- Prestations Neovacs

La société Neovacs, qui a des actionnaires communs avec Abivax, facture des prestations de mise à disposition de personnel, essentiellement le responsable financier et le directeur des affaires réglementaires. Les prestations facturées pour les premiers mois de 2016 s'élèvent à 32 K€ HT. Ce contrat a pris fin au cours du premier semestre 2016.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

en milliers d'euros	
Engagement en matière de pensions	159
Engagement de crédit-bail mobilier	49
Commandes fermes	5 023
Autres engagements donnés	5 023
Total	5 231
Dont concernant:	
Les dirigeants	28

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clé précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

- Une plateforme antivirale, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1000 petites molécules qui bloquent les mécanismes intracellulaires de

reproduction des virus grâce à un mode d'action entièrement nouveau. En plus d'ABX 464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Chikungunya.

- Une plateforme « adjuvants » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis), de l'Université de Chicago (Etats-Unis) et de la Young Brigham University (Provo, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui constituent de puissants adjuvants du système immunitaire.

ABIVAX a aussi établi un partenariat avec le Centre d'Ingénierie en Génétique et Biotechnologie (CIGB) de Cuba, avec lequel elle co-développe ABX 203 contre l'Hépatite B Chronique.

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment amenée à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 5 023 K€ au 30 Juin 2016.

Les principaux engagements sont relatifs aux études cliniques

- ABX 203-002 visant à évaluer l'efficacité d'ABX 203 à contrôler le virus de l'hépatite B après l'arrêt d'un traitement à base d'analogues nucléosidiques (NUC), notamment grâce à la maîtrise durable de la charge virale sur une période plus longue comparée aux traitements standards actuels. Cette étude était réalisée dans sept pays de la région Asie-Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Taiwan, Hong-Kong, Thaïlande, Singapour et Corée du Sud).

- ABX 464- 003 : En 2015, une étude de phase IIa sur 80 sujets infectés par le VIH issus de l'Île Maurice et de la Thaïlande.
- ABX 464-004 : Une seconde étude de phase IIa a été initiée en Espagne, France et Belgique. Elle est conçue pour démontrer l'effet à long terme d'ABX 464, précédemment observé lors des essais précliniques. L'étude prévoit de recruter 28 patients atteints du VIH, dont l'infection est bien contrôlée par Darunavir « boosté », un des traitements antirétroviral de référence du SIDA.

Et préclinique notamment l'ABX 464, Chikungunya, la Dengue, Ebola et l'ABX 196.

Engagements reçus

Dans le cadre du contrat d'aide à l'innovation « CaReNA » signé avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 Juin 2016, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues, sont les suivantes :

en milliers d'euros	
<i>Avance remboursable CaReNA</i>	1 643
<i>Subvention CaReNA</i>	209
Autres engagements reçus	1 852
Total	1 852
Dont concernant:	
Les dirigeants	Néant

Crédit-Bail

en milliers d'euros	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			78		78
Cumul exercices antérieurs			16		16
Dotations de l'exercice			4		4
Amortissements			20		20
Cumul exercices antérieurs			15		15
Exercice			7		7
Redevances payées			22		22
A un an au plus			9		9
A plus d'un an et cinq ans au plus			10		10
A plus de cinq ans					0
Redevances restant à payer			19		19
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			30		30
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			30		30
Montant pris en charge dans l'exercice			7		7

Engagement retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées: 159 K€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

NOTE 14 – EFFECTIFS

A la date d'enregistrement du présent document, l'effectif moyen de la Société est de 24,1 salariés dont 1 apprentie.

	1er semestre 2016
Cadres	19,60
Non Cadres	3,50
Mandataire social	1,00
Total	24,10

Effectifs moyen par site

	1er semestre 2016
Paris	9,44
Montpellier	12,67
Evry*	2,00
Total	24,10

* Site fermé au 30 Avril 2016

NOTE 15 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en milliers d'euros	1er semestre 2016
Audit	
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels	
• Emetteur	23
Total	23

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 1 à 16) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Pr. Hartmut Ehrlich
Directeur Général

